

**Etaient présents** : Mme Catherine Viel, Maire ; Mme Noelle Viel, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; Mme Claire de Maupeou ; Mme Isabelle Henry ; Mme Kathryn Fouaux Aslett ; Mme Corinne Quievre ; M Antoine Cottin ;

**Absents excusés** : Mme Nicolle Magnier ; Mme Françoise Delaroque (pouvoir à Madame Corinne Quievre) ;

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : M Antoine Cottin

Séance ouverte au public

### **Ouverture de la séance à 20h03.**

Mme le Maire demande si quelqu'un objecte à ce que la séance soit enregistrée. En l'absence d'objection elle démarre l'enregistrement de la séance.

Monsieur Antoine Cottin se propose pour être secrétaire de séance.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

#### **I- Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Mme Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal en date du 24 janvier 2025.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

#### **II- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24/01/2025**

Mme Le Maire demande au conseil s'il a bien reçu le compte rendu de la séance du 24 janvier 2025, ce que le conseil approuve.

Les membres du conseil indiquent avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 24 janvier 2025.

Mme le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal de Colombières en session ordinaire du 24 janvier 2025.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents à la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2025.**

#### **III- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11/10/2024**

Mme Le Maire demande au conseil s'il a bien reçu le compte rendu de la séance du 10 février 2025, ce que le conseil approuve.

Les membres du conseil indiquent avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 10 février 2025.

Mme le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal de Colombières en session ordinaire du 10 février 2025.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents à la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2025.**

#### **IV- Approbation du compte de gestion et du compte administratif**

Mme Le Maire donne la parole à Monsieur Antoine Cottin pour présenter le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur Cottin indique au conseil que le compte administratif et le compte de gestion sont identiques, ce dont il ressort les chiffres suivants :

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 103 517.33 €

Recettes : 114 694.60 €

##### **Investissement :**

Dépenses : 9 559.99 €

Recettes : 4353.78 €

Madame le Maire propose au conseil d'approuver le compte de gestion.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

Madame le Maire quitte la salle du conseil et Madame Noelle Viel, première adjointe, prend la présidence de la séance pour les besoins de l'approbation du compte administratif.

Madame Noelle Viel, première adjointe, propose au conseil d'approuver le compte administratif.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

Madame le Maire revient dans la salle du conseil.

#### **V- Approbation des taux d'imposition**

Mme Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition, à savoir :

- 26.91 % pour la taxe foncière bâtie ;
- 5.51 % pour la taxe foncière non bâties ; et
- 3.22 % pour la taxe d'habitation

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

Madame le Maire indique au conseil que, comme cela a déjà évoqué, une réflexion sur le sort de certains bâtiments communaux, notamment le couvent, devra se tenir prochainement, en consultation avec les habitants. Il faudra notamment se poser la question de savoir quels bâtiments il est pertinent que la commune conserve, notamment eu égard à leur taille et leur état général.

#### **VI- Affectation du résultat**

Mme Le Maire donne la parole à Monsieur Antoine Cottin, qui indique que le compte administratif étant voté il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2024 vers 2025 à savoir :

- 002 fonctionnement recette, résultat de fonctionnement reporté : 54938.05 €
- 023 fonctionnement dépense, virement à la section d'investissement : 13 254.00 €
- 001 investissement dépense, déficit d'investissement : 180.86 €
- 021 investissement recette, virement de la section de fonctionnement : 13 254.00 €
- 1068 investissement recette, excédent de fonctionnement capitalisé : 180.86 €

Madame le Maire propose au conseil d'approuver l'affectation du résultat tel qu'exposé.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

### **VII- Approbation du budget primitif**

Mme Le Maire donne la parole à Monsieur Antoine Cottin, qui reprend le projet de budget primitif et indique que celui-ci a été préparé par le conseil en réunion de bureau, ce dont il ressort la proposition suivante :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 133 966.00 €

Recettes : 154 036.04 € (dont 54 938.05 € d'excédent reporté au 002)

#### **Investissement :**

Dépenses: 44 750.86 € ( dont 180.86 € de déficit reporté au 001)

Recettes : 44 750.86€

Madame le Maire propose au conseil d'approuver le budget primitif pour 2025 tel qu'exposé par chapitre, dans sa globalité.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

### **VIII- Adhésion au Parc Naturel Régional des Marais**

Madame le Maire procède à la lecture d'un courrier concernant le renouvellement de l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional des Marais, en soulignant notamment l'intérêt de cette adhésion pour la commune, dans la mesure où notre commune a une grande emprise sur les marais. Le Parc des Marais a notamment permis à la commune de récupérer une subvention en 2024.

La Charte du Parc a été transmise aux conseillers et est disponible en ligne. Elle est renouvelée tous les quinze ans – elle souligne que le parc des marais a vocation à agir pour les communes et leurs habitants, afin de faire reconnaître les marais, leurs biodiversités, leurs richesses autant naturelles que paysagères. 174 communes en sont membres à date.

Le coût de cette adhésion représente 1,60€ par an et par habitant.

Madame le Maire procède à la lecture de la délibération.

*« Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;*

*Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;*

*Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 21 septembre 2021 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et fixant son périmètre d'étude ;*

*Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 avril 2022 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;*

*Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 3 juillet 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 5 juillet 2023 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 9 novembre 2023 ;*

*Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 22 février 2024 ;*

*Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 avril 2024 au 30 mai 2024 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 4 juillet 2024;*

*Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 décembre 2024 ;*

*Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;*

*Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin 2025-2040, et en avoir délibéré :*

*-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin 2025-2040 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.*

*-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants. »*

Madame le Maire propose au conseil d'adopter cette délibération.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

### **IX-Tarifs de la salle des fêtes**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'au vu de l'inflation, d'une part, et de la baisse des tarifs de l'électricité, d'autre part, il serait opportun de rediscuter les tarifs de la location de la salle des fêtes.

Après délibération du conseil municipal, il est proposé les tarifs suivants :

	<b><u>Actuel</u></b>	<b><u>Pour toute nouvelle réservation à compter du 12/04/2025</u></b>
Week-end extérieur Du vendredi 17h au lundi 09h	230 €	250 €
Week-end habitant Du vendredi 17h au lundi 09h	150 €	160 €
Week- end prolongé du jeudi 17h au mardi 09h	+ 100 €	+ 100 €
Vin d'honneur / Réunion extérieur	80 €	100 €
Vin d'honneur / Réunion habitant	60 €	60 €
Kilowattheure utilisé	0.65 € KW	0.50 € KW
Location vaisselle extérieur	1 €/personne	1.50 €/personne

Location vaisselle habitant	1 € / personne	1,20 €/personne
Caution	500 €	500 €

Lors d'un prêt à titre gratuit de la salle des fêtes pour les inhumations (habitants et anciens habitants) la commune prend à sa charge l'équivalent de 5 € en consommation électrique (selon prix de variation), au-delà, l'électricité consommée sera facturée au tarif figurant dans le tableau ci-avant.

Concernant la propreté, si la salle des fêtes n'est pas rendue dans le même état qu'à la remise des clefs et l'état des lieux d'entrée, il sera facturé un forfait ménage de 60 €.

Madame le Maire propose d'approuver la tarification exposée.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

#### **IX- Désignation de délégués pour le SIAEP Isigny/Trévières**

Madame le Maire passe la parole à Madame Noelle Viel, première adjointe, qui indique au conseil qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SIAEP (syndical de l'eau).

Mme Noëlle Viel, première adjointe, se propose comme déléguée titulaire.  
Mme Corinne Quièvre se propose comme déléguée suppléante.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

#### **X- Désignation d'un délégué pour le SDEC**

Madame le Maire passe la parole à Madame Noelle Viel, première adjointe, qui indique au conseil qu'il convient de désigner un délégué suppléant pour représenter la commune au SDEC (Syndical Départemental pour l'Energie du Calvados).

Mme Claire de Maupeou se propose comme déléguée suppléante.

**La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22h13.

M Antoine Cottin  
Secrétaire de séance

Mme Catherine Viel  
Maire

